

Mairie de Jaunac  
35 route de la Mairie  
07160 Jaunac

## **Compte-rendu du Conseil municipal du 30/08/2023**

Le conseil municipal de Jaunac, régulièrement convoqué le jeudi 24 Août s'est tenu à la Mairie de Jaunac le mercredi 30/08/2023.

### Etaient présents :

Eric Fontanel, Alain Clauzier, Thérèse Coulon, Robert Nalpas, Nicolas Vanel, Gloria Trombetta, Jacqueline Babin, Patrick Böhle, François Ginestet, Philippe Leroy

Début de la séance à 18h35.

François Ginestet est désigné secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire annonce avoir reçu la démission de Florence Fontanel du conseil municipal. Le conseil municipal compte désormais 10 membres, tous présents ce jour.

### **A) PLUI**

Monsieur le Maire donne la parole à François Ginestet qui présente les documents fournis par la Communauté de communes concernant le projet de mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Il nous est demandé de délibérer sur la mise à l'ordre du jour lors de la prochaine conférence des maires de ce point.

Un débat a lieu sur l'opportunité pour la commune de Jaunac et pour notre intercommunalité de se doter d'un PLUI à partir des documents présentés. Après le débat, un vote à lieu :

POUR : 7 voix

CONTRE : 0 voix

ABSTENTION : 3 voix (Jacqueline Babin, Gloria Trombetta, François Ginestet)

La délibération est adoptée.

### **B) Cessions concessions cimetière**

Deux familles ont proposé de rétrocéder à la commune 2 concessions doubles perpétuelles.

Le conseil propose d'autoriser le maire à accepter ces concessions et permettre ainsi de les réattribuer en fonction des besoins Il est également rappelé qu'il ne reste plus qu'une seule place simple au cimetière de Jaunac en dehors des fosses communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire prévient que le cimetière ne dispose plus d'ossuaire depuis la mise en place du columbarium et qu'il faudra en prévoir un à la libération des concessions. Une demande d'information et de chiffrage auprès de l'entreprise de Pompes Funèbres Roger Court et Fils va être effectuée en vue du prochain conseil municipal.

### **C) Remplacement aux commissions de Florence Fontanel**

Suite à la démission de Florence Fontanel, le conseil municipal doit trouver un(e) remplaçant(e) aux commissions de notre intercommunalité ou Florence siégeait en tant que titulaire (enfance jeunesse) et suppléante (tourisme).

Philippe Leroy se propose pour la remplacer. La décision est prise à l'unanimité.

### **D) Rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire donne la parole à François Ginestet qui présente le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) du 27 Mars 2023 concernant les charges transférées suite à la prise de compétence par l'intercommunalité sur l'enseignement musical.

Le coût pour la commune fixé par la CLECT est de 1000€/an. Ce coût est calculé commune par commune en fonction de la pyramide des âges de la population communale. Il est rappelé que le coût pour la municipalité de Jaunac avant cette prise de compétence était de 830€/an.

La délibération est prise à l'unanimité.

### **E) Délégation du conseil municipal au Maire**

Suite à la contestation en référé de la délibération concernant le chemin rural de l'Eglise prise lors du conseil municipal du 25 Mai 2023, il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire le pouvoir de signature de tout document d'arpentage ou procès-verbal de bornage.

Le devoir d'information au conseil municipal subsiste mais l'accord préalable pour signature ne sera plus requis.

POUR : 7 voix

CONTRE : 2 voix (Thérèse Coulon, Robert Nalpas)

ABSTENTION : 0 voix

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

### **F) Questions diverses**

➤ Actualités juridique

Comme mentionné lors du point précédent, la Mairie a été convoquée au tribunal administratif à Lyon suite à un recours en référé contre la délibération prise lors du conseil municipal du 25 Mai 2023. Ce recours, à l'initiative des familles Coulon et Boulon, a été rejeté.

L'ordonnance du juge précise que : *“En l'état de l'instruction, aucun des moyens susvisés, invoqués par les requérants à l'encontre de la décision contestée n'apparaît de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de cette décision”*.

➤ Rénovation de la barrière de la place

La barrière en bois sur le bord de la place du village est en mauvais état.

Un devis pour le bois à la scierie d'Accons sera demandé par Monsieur le maire afin de faire un chantier participatif et renforcer la sécurité de cette barrière. Un aménagement plus global (arbres pour faire de l'ombre par exemple) est également évoqué.

Ce projet peut être envisagé sur l'année 2024.

➤ Chemin de Sarméo

Le chemin rural de Sarméo est victime d'une érosion accrue. Le Maire rappelle qu'après s'être informé auprès du notaire, ce chemin est bien un chemin rural jusqu'à la frontière entre les communes du Cheylard et de Jaunac.

La Mairie n'a cependant pas l'obligation d'entretien, bien qu'elle le puisse le faire si une majorité du conseil se prononce en sa faveur. Ce point n'a pas été budgété pour l'année 2023.

➤ Débroussaillage

Notre cantonnier, Freddy Espace Vert qui avait des soucis de santé a repris du service ce qui permettra d'assurer un peu mieux le débroussaillage. Il est rappelé que le débroussaillage est important pour le bord de la route montant à Brion. Le prix du passage à l'épaveuse (≈2000 €) est communiqué au conseil municipal.

Il est suggéré au Maire de prévoir un passage en avance pour le printemps 2024.

➤ Mur du petit-lieu

Patrick Böhle demande des nouvelles concernant le projet de reconstruction du mur au petit-lieu en face de la maison d'Eric Fontanel qui s'écroule.

Des devis ont été demandés à plusieurs artisans : murs en pierres sèches qui permettraient de faire d'avoir une subvention du PNR, mur en béton. Une nouvelle proposition de faire un mur de soutènement en rondin (avec l'aide du cantonnier) est proposée. Monsieur le Maire demandera des devis pour du douglas et du bois autoclavé afin de réaliser cette construction.

Le sujet sera présenté de nouveau lors d'un prochain conseil municipal.

➤ Signalétique

Quelques modifications de signalétique sont encore nécessaires (panneau d'entrée à Jaunac, panneau de limitation à 30km/h etc.). Patrick Bohle, Alain Clauzier et Eric Fontanel se chargeront de rectifier ce qui doit être fait.

➤ Attribution des subventions pour 2023

François Ginestet précise qu'un budget de 1 000 € était prévu sur l'exercice 2023 pour financer des associations. Deux demandes ont été reçues. La première du sous des écoles publiques du Cheylard, la deuxième par la crèche associative du Cheylard.

Il est demandé au maire et ses adjoints de préparer un récapitulatif sur les financements des écoles privées et publiques du Cheylard et de Saint Martin de Valamas afin de mettre à plat les financements des différentes écoles. Cela sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Suite à un débat il est voté la répartition suivante :

- 600 € pour le sous des écoles
- 400€ pour la crèche associative du Cheylard

Vote à l'unanimité

➤ Opérations brioche

Monsieur le Maire donne les dates de l'opération Brioche (du 9 au 15 Octobre) pour l'année 2023. Nous avons commandé 36 brioches cette année.

Un don recommandé de 6 € est demandé par brioche, même si le montant reste libre.

Il est demandé aux membres du conseil d'envoyer un mail à la mairie pour prévoir la répartition dans les hameaux.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération a permis de récolter 150 000 € en Ardèche au profit de foyers pour personnes porteuses d'un Handicap.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.